

Conclusions de la Conférence de Bruxelles 27 mars 2015

Avant de conclure notre Conférence, je tiens à **remercier** tous les participants et l'ensemble des délégations pour leurs interventions substantielles et encourageantes.

Par l'adoption de la Déclaration de Bruxelles et la participation de chaque Etat membre du Conseil de l'Europe, nous affirmons, aujourd'hui encore, notre **engagement profond et constant à l'égard de la Convention**. Nous réaffirmons aussi notre **attachement ferme au droit de recours individuel** devant la Cour, en tant que pierre angulaire du système de protection des droits et libertés énoncés dans la Convention.

Le système de la Convention joue, en effet, un rôle central dans le maintien de la **stabilité démocratique sur l'ensemble du continent européen** et je crois que nous devons nous en féliciter.

Afin d'assurer la plus grande efficacité possible de ce système, les **conférences** d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton avaient insisté sur la nécessité de mesures à court, moyen et long terme.

Notre Déclaration identifie les défis auxquels la Cour continue de faire face ainsi que le Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts. Mais nous avons, surtout, voulu que notre Déclaration mette l'accent sur le principe de subsidiarité et la responsabilité première des Etats dans la mise en œuvre effective de la Convention, que ce soit à titre préventif, dans l'exécution des arrêts prononcés par la Cour ou encore par notre action collective de surveillance de l'exécution des arrêts au sein du Comité des Ministres.

Durant les négociations, différentes propositions ont été faites en vue de rappeler **la marge d'appréciation dont jouissent les Etats parties**. Même si elles n'ont pas toutes été prises en considération, elles reflètent l'importance que différents Etats attachent à cette marge d'appréciation, en particulier quand des questions contemporaines sociétales complexes sont en jeu.

C'est une responsabilité partagée de la Cour, des Etats membres et du Comité des Ministres que nous avons voulu réaffirmer par notre Déclaration, en identifiant des actions concrètes que chacun de ces acteurs peut entreprendre pour accroître, encore, l'efficacité du système de la Convention.

Permettez-moi de passer à l'anglais pour n'en citer que quelques exemples.

The Conference underlines the importance of the Court's interactions with the national authorities as well as the importance of clear and consistent case-law. This is the reason why States Parties welcome the **Court's intention to provide brief reasons for inadmissibility decisions** as soon as possible, likely in Spring 2016. This would increase transparency, predictability and legal certainty and it would answer legitimate and current expectations of the citizens. The invitation to provide brief reasons for **decisions on refusal of referral requests** is less urgent, although we would like the Court to consider this option. The same is true for the **decisions indicating**







provisional measures. Nevertheless, it results from the negotiations that it seems appropriate to further discuss this question with States Parties prior to initiating this process.

The Declaration also encourages the **Committee of Ministers** to explore possibilities to further enhance the efficiency of its Human Rights meetings and to develop more synergies with the other Council of Europe stakeholders. I take this opportunity to welcome the very recent 8th annual report of the Committee of Ministers from which it resorts that, for the second time in a row, the number of judgments and decisions under its supervision is diminishing and that there has been a record, this year, in the number of cases closed.

It was also important for us to call upon ourselves, the **States Parties**, to increase our efforts to improve the national implementation of the Convention, including trainings of all legal professionals on its requirements, to involve further national parliaments in the process of the execution of the judgments and to enhance the effectiveness of domestic remedies to address violations of the Convention.

The Declaration also encourages the bodies of the Council of Europe to increase and improve their cooperation **activities and bilateral dialogue** with States Parties and invites them to make full use of the said activities.

Furthermore, we wanted to underline through the Declaration **the important role that civil society and National Human Rights Institutions can play** in the implementation of the Convention and the execution of the Court's judgments. In this regard, we would like to thank them for organizing yesterday a side event on this subject.

In our common Declaration, we also reaffirm the crucial importance of the **accession of the European Union to the Convention** and we welcome very much the encouraging statements made yesterday in this regard.

Je repasse à la langue française, si vous le voulez bien, pour conclure.

Nous sommes très heureux d'être finalement arrivés à un texte consensuel et ambitieux.

Le travail ne se termine, toutefois, pas ici. Pour que la Déclaration de Bruxelles soit suivie d'effets, nous y avons inclus un **programme de mise en œuvre**.

Je rappelle, à cet égard, que la Déclaration invite le **Comité des Ministres** à décider, lors de la Session Ministérielle du 19 mai 2015, d'évaluer **la mise en œuvre de sa Recommandation** *sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour* pour procéder, le cas échéant, à sa mise à jour, à la lumière des bonnes pratiques dégagées.

La Déclaration invite **également les Etats à adopter** d'éventuelles nouvelles mesures pour améliorer leur processus national d'exécution des arrêts, en vue notamment d'une coordination interne renforcée à un niveau approprié.







Dans les interventions des délégations, **nous avons déjà entendu de bonnes pratiques et de nombreux engagements pour l'adoption de mesures concrètes au niveau national**. Nous ne pouvons que nous en féliciter, en y voyant ici déjà une marque de succès.

Nous nous félicitons aussi de l'engagement du Secrétaire Général de renforcer la coopération offerte par le Conseil de l'Europe pour faciliter et améliorer l'exécution des arrêts.

Est maintenant arrivé le moment solennel de **l'adoption de la Déclaration de Bruxelles**.

Y-a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, la Déclaration est adoptée.

Notre Conférence prend, donc, fin.

Je voudrais encore **remercier** l'ensemble des délégations et des Représentations permanentes, en particulier la nôtre, pour leurs approches constructives lors des négociations et leurs discours positifs durant ces deux jours. Je **remercie** également les agents du Conseil de l'Europe qui nous ont apporté une expertise et une aide technique d'une grande valeur, les interprètes ainsi que l'équipe logistique sans qui cette Conférence n'aurait pu avoir lieu avec succès.



